

Baumaux défend ses graines en justice

by La Tribune - mardi, mars 21, 2006

<https://www.correspondances.fr/lorraine-baumaux-defend-ses-graines-en-justice/>

Le grainetier nancéien Baumaux assigne l'association gardoise Kokopelli pour concurrence déloyale.

L'entreprise, qui emploie 23 salariés pour 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, commercialise auprès de jardiniers amateurs de la France entière quelque 2.800 variétés dûment référencées au catalogue officiel européen.

Philippe Baumaux réclame 50.000 euros de dommages et intérêts à Kokopelli ainsi que le retrait de 400 variétés de graines figurant sur le catalogue de l'association. Cette dernière estime financièrement et matériellement impossible de déposer chacune de ces espèces au catalogue officiel, dont elle conteste par ailleurs la légitimité.